

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : mairie.pranles@inforoutes-ardeche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 DECEMBRE 2014

Sur convocation du maire le conseil municipal s'est réuni de 5 décembre à 20h30.

Présents : Denis CLAIR – Nathalie DHORMES - Françoise LORIVAL – Christophe MONTEUX – Fabrice THIERS - Jean Paul PAULMIER – Brigitte CAGNOL – Adeline CROZIER – Jean Claude VIDAL

Absent : Murielle BERTHELOT, procuration donnée à Denis CLAIR
Fabrice MARTEL, procuration donnée à Nathalie DHORMES

Secrétaire de séance : Jean Claude VIDAL

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2014

Après quelques corrections le PV est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATION SUR LE RAPPORT D'EVALUATION DES CHARGES "PRODUIT PAR LA C.L.E.T.C. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CAPCA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Le transfert de compétences communales vers la CAPCA ayant pour effet la diminution des recettes fiscales de la commune, le législateur a prévu des compensations proposées par une commission (la CLECT) qui doivent être votées à l'unanimité des 35 communes. Au titre de cette compensation, il est proposé à la commune la somme de 5974€. Le conseil délibère et approuve à l'unanimité.

III – SDE07

° Compétence « facultative » Maîtrise de la demande d'énergie et conseil en énergie partagée :

Le SDE (Syndicat Départemental de l'Energie) propose une adhésion pour une durée de six ans (0,40€ par habitant soit 192€) pour une prestation de conseils en matière technique, maîtrise de la demande d'énergie, gestion des consommations, chauffage bois, photovoltaïque etc...Les conseillers proposent de prolonger la réflexion avant de prendre une décision et d'y réfléchir au sein d'une commission Energies qui sera animée par Christophe MONTEUX et Jean Paul PAULMIER.

° **Convention maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'éclairage de l'accès au parking de Boyon :**

Le devis du SDE pour ce point d'éclairage est de 496,56€ TTC. Une subvention du SDE de 207€ ramène le coût à 289,66€ ; Le conseil après en avoir délibéré, reporte la décision au prochain conseil

IV – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Un nouveau comptable public (percepteur) vient d'être installé. Il peut prétendre à une indemnité de conseil fixée par lui (de 150 à 200€ par an), servie par la commune, après décision du conseil municipal qui en décide du versement et du taux. Après débat, le taux est fixé à 50%, par 8 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

V – DEGATS D'ORAGE

A la suite des dégâts occasionnés à la voirie lors de l'épisode pluvieux du 3 novembre, un dossier de dégâts d'orages a été constitué pour un montant de 23 470€ HT, et sera déposé en préfecture et au Conseil Général.

D'ores et déjà, des travaux de curage de fossés sont commandés ainsi que la réparation de la route des Traverses à hauteur du Cordon Blanc suite à un affaissement de la chaussée.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Les travaux AEP sur la RD2 sont terminés 17 tonnes d'enrobé ont été utilisés pour la réfection de la voie départementale.

Le bornage du périmètre immédiat du captage de la Pranlette sera réalisé par le cabinet Boissolle pour la somme de 640€ ;

° Le maire a répondu au questionnaire initié par le Conseil Général suite aux nombreuses doléances des communes concernant le fonctionnement des réseaux téléphoniques. Le conseil décide l'ouverture d'une boîte mail pour récolter les doléances de nos administrés sur le mauvais fonctionnement des réseaux téléphoniques ou électriques : soscoupures@gmail.com

° Le conseil décide, comme pour la salle Robert Delon, d'une convention de location exceptionnelle de la salle A. Vernet qui fixe le prix à 25€

° Le Syndicat des producteurs de châtaignes demande une subvention dans le cadre de la lutte contre le cynips. Le conseil considérant que cette aide a déjà été versée par le biais d'une subvention de la CAPCA rejette cette requête.

° Le conseil accède à la demande d'un particulier d'enfouir dans le chemin rural du Volcan au Pré une canalisation pour amener l'eau d'un forage pour l'irrigation d'un verger de châtaigniers.

° Le conseil fixe le budget culturel 2015 à 6000€

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

Le prochain conseil est fixé au 6 février 2015 à 20h00.